

FORUM SUR L'EXERCICE TRANSNATIONAL DE LA PROFESSION D'AVOCAT

COMMUNIQUE DE CLÔTURE COMMUN

A l'invitation de l'Ordre Américain des Avocats (American Bar Association), du Conseil des Barreaux de la Communauté Européenne et de la Fédération Japonaise des Ordres des Avocats (Japan Federation of Bar Associations), les Bâtonniers d'Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, ainsi que les représentants de l'Ordre du Barreau Interaméricain (Inter-American Bar Association), l'Ordre du Barreau International (International Bar Association) et l'Union Internationale des Avocats se sont rencontrés les 9 et 10 novembre à la « Maison du Barreau » à Paris dans le cadre d'un « **Forum sur l'Exercice Transnational de la Profession d'Avocat** ».

Le Forum portait sur les inquiétudes et intérêts communs des avocats de ces pays et sur les changements de structure de la profession d'avocat qui se sont produits suite à la mondialisation des affaires et à une plus grande facilité d'accès à l'information mondiale.

Chaque Président – Philip S. Anderson de la ABA, Michel Gout du CCBE et Shigeru Kobori de la JFBA – a attiré l'attention sur des principes simples reconnus dans le monde entier : des professionnels bien formés et compétents, qui utilisent leur compétence de manière indépendante, des professionnels conduits par des principes d'éthique et qui assument leurs responsabilités envers leurs clients et l'intérêt public.

Les Bâtonniers ont étudié les moyens de faciliter l'accès des avocats aux juridictions étrangères, problème qui sera à l'ordre du jour du Groupe de Travail sur les Services Professionnels de l'Organisation Mondiale du Commerce dans les années à venir. D'autre part, ils ont décidé de coordonner leurs efforts afin de répondre de manière concertée. La discussion lors du Forum a également porté sur les conséquences des actes des associations multidisciplinaires sur la profession d'avocat. A l'ordre du jour du Forum se trouvaient également les problèmes éthiques que présentent l'exercice transnational, la responsabilité sociale, l'indépendance de la profession d'avocat et les formes de « licences » des avocats étrangers.

Les représentants des trois organisations en charge du Forum ainsi que d'autres participants estiment que les avocats offrent des services exceptionnels et valorisants à chacune de leurs sociétés. Ils ont également affirmé, en dépit de leurs divergences d'opinion à propos de certains problèmes, que les avocats du monde entier partagent d'une manière remarquable des valeurs communes. La ABA, le CCBE et la JFBA se sont résolus d'un commun accord à étudier d'autres forums et procédures grâce auxquels leurs intérêts – et, plus important, les intérêts des communautés qu'ils servent – pourront progresser.